**Bulletin d'inscription**

**« Bilan orthophonique de l'enfant plurilingue et pluriculturel »**

**Les inscriptions se font exclusivement par voie postale, à l’adresse suivante :**

**Dulala, Mundo, 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil**

Merci d’envoyer le présent bulletin complété et signé, ainsi que la convention de formation professionnelle si vous avez déjà l'accord de votre employeur .

Si vous êtes dans l'attente de l'accord de votre employeur, renvoyez votre bulletin pour réserver votre place.

**PARTICIPANT :**

**MERCI d'apporter la plus grande attention à TOUS ces éléments qui sont indispensables pour votre inscription**

Nom ………………………. Prénom……………………….

Tél portable personnel du participant ……………………….

et/ou Tél Fixe personnel du participant ……………………….

Email personnel du participant ……………………….

Type d’exercice (> à 50% libéral = libéral, 50% libéral et 50% salarié = mixte, > à 50% salarié = salarié) ……………………….

Date de naissance………………………. N° ADELI……………………… (si le participant en a un)

Adresse professionnelle principale ……………………….

**Employeur**

Employeur………………………. Nom et Prénom du responsable ……………………….

Adresse ……………………….

Tél Fixe de l'employeur………………………. Email de l'employeur ……………………….

**BILINGUISME**

**Bilan orthophonique de l'enfant plurilingue et pluriculturel**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dates** | **Ville** | **Formatrice** | **Cochez** |
| 28, 29 et 30 octobre 2021 | Montreuil  | **P. Antheunis** |  |
| 5 6 et 7 mai 2021 | Lyon | **P. Antheunis** |  |

**Je désirerais m'inscrire au programme coché ci-dessus et une demande est partie à mon employeur**

Je suis en attente de l'accord de mon employeur

 J'ai l'accord de mon employeur

**À noter**

* **Les repas ne sont pas inclus dans le temps pédagogique**
* **Les outils Dulala ne sont pas compris dans le tarif**

**Tarifs : 234 euros par jour de formation**

**Si mon employeur refuse la prise en charge, je désire maintenir mon inscription et m'engage à régler moi-même la(les) formation(s) au tarif libéral**

**OUI NON**

**Tarif : 180 euros par jour**

En signant ce bulletin, j'accepte le règlement d'ordre intérieur et l'utilisation de mes données personnelles par l’association DULALA et je déclare avec lu le règlement d'ordre intérieur ainsi que les informations sur mes droits dans la cadre du RGPD disponibles sur le site https://www.dulala.fr

Date

Signature

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Raison sociale de l’organisme de formation : Association Dulala

Numéro de déclaration d’activité : n°11 75 4647475

auprès de la préfecture de la région Ile de France

N° SIRET : 512 183 872 00047

APE/NAF : 9499Z

Entre les soussignés :

L’organisme de formation : Association Dulala, siège social basé au 60, rue Franklin 93100 Montreuil représenté par : Anna STEVANATO Directrice

ET

L’employeur :

adresse de l'entreprise:

n° de téléphone de l'entreprise :

e-mail de l'entreprise:

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Cette convention est signée afin de permettre à :

NOM du·de la participant·e:

Prénom du·de la participant·e:

Date de Naissance :

Exerçant à titre d'orthophoniste ................................................(*à remplir en vous aidant des indications suivantes : >à 50% libéral = libéral, >à 50% salarié = salarié, 50%libéral/50% salarié = mixte, armée = armée)*

Adresse de l'exercice professionnel principal : ............................................................................

N°de téléphone du·de la participant·e:

E-mail du·de la participant·e:

ci-après désigné «le·la participant·e», de bénéficier d'une formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

**Article 1er - Objet**

L’organisme Dulala s’engage à organiser l’action de formation suivante :

Bilan orthophonique de l’enfant plurilingue et pluriculturel

**Article 2 - Nature et caractéristiques de l’action de formation**

L’action de formation entre dans la catégorie : action d’acquisition, d’entretien ou de perfectionnement des connaissances ; action d’adaptation et de développement des compétences des salariés ; prévue à l’article L.6313-1 du Code du travail.

Les 3 jours de ce programme permettent d'AMELIORER directement LE BILAN et indirectement la rééducation et l'accompagnement parental. La rééducation est spécifiquement abordée dans les 2 jours de la formation : "Rééducation orthophonique de l'enfant bilingue."

* Améliorer ses bilans des enfants plurilingues et pluriculturels grâce à une meilleure connaissance de ce que les différences culturelles et le plurilinguisme impliquent
* Apprendre à recueillir les représentations parentales sur les symptômes, l'étiologie, la thérapeutique, le rôle des parents dans le développement du langage, les compétences des enfants ...afin d'optimiser le bilan.
* Mieux se connaître soi-même pour mieux aller à la rencontre de l’autre et construire l'alliance thérapeutique nécessaire à la rééducation : représentations et préjugés
* Améliorer le bilan orthophonique de l’enfant bilingue grâce à une meilleure connaissance des recommandations scientifiques et des outils validés afin de différencier les enfants en cours d'apprentissage d'une L2 et non pathologiques, les enfants ayant des difficultés d'apprentissage du français en lien avec des éléments psychopathologiques, les enfants présentant un trouble du langage.
* Savoir décrire le bilinguisme et connaître les facteurs qui influencent la mise en place d’un bilinguisme fonctionnel afin d'utiliser ces connaissances pour optimiser son bilan de l'enfant plurilingue/pluriculturel.

Dates et horaires de l’étape présentielle : J1 (8h30 – 17h), J2(9h – 17h) et J3 (8h30 – 16h30)

**MERCI de COCHER les dates qui vous concernent**

28 29 et 30 octobre 2021 à MONTREUIL

Lieu de la formation : Mundo – 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil

ou

5 6 7 mai 2021 à LYON

Lieu à définir

Sa durée totale est fixée à : 20 heures dont 20 heures présentielles et 0 heures non présentielles.

Pause de midi de 1h30 non inclue dans le temps pédagogique : de 12h à 13h30 ou de 12h30 à 14h

Le programme de l’action de formation est annexé à la présente convention. A l’issue de la formation, DULALA transmet à l'employeur le certificat de participation à l'action.

**Article 3 - Niveau de connaissances préalables requis**

Afin de suivre au mieux l’action de formation susvisée, le·la participant·e est informé·e qu’il est nécessaire de posséder, avant l’entrée en formation son diplôme de capacité en orthophonie ou un diplôme européen équivalent.

**Article 4 - Organisation de l’action de formation**

Dates de l'action :

**Merci de COCHER les dates qui vous concernent**

Le programme se déroule du 28/10/2021 au 30/10/2021 à MONTREUIL

ou

Le programme se déroule du 5/05/2021 au 7/05/2021 à LYON

Modalités d'évaluation :

L'évaluation du·de la participant·e et de la capacité du programme à améliorer les connaissances et les pratiques du·de la participant·es est réalisée grâce à des questionnaires avant et après la formation.

Une évaluation de la satisfaction du·de la participant·e est réalisée en sortie de formation.

Les liens extranet permettant de remplir les questionnaires en ligne seront envoyés au·à la participant·e minimum une semaine avant le début de l'action. Dans le cas où un problème informatique empêcherait la réception ou l'envoi, des questionnaires " papier" pourraient s'y substituer.

La formatrice réalise une évaluation en cours de programme.

Effectif : Elle est organisée pour un effectif maximum de 30 participant·e·s.

Moyens pédagogiques et techniques : power point, documents, jeux de rôle, partages-en sous groupes, analyse de cas pratiques, films

Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation : formatrice bénéficiant de son diplôme de capacité en orthophonie ou équivalent européen

Formatrice :

ANTHEUNIS Paulette Orthophoniste

En cas d'empêchement de force majeure, la formatrice pourra être remplacée par une autre formatrice de l’organisme DULALA.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur applicable à la formation se trouve en annexe.

**Article 5 - Délai de rétractation**

À compter de la signature du présent contrat/de la présente convention, l’employeur dispose d’un délai de 10 jours pour se rétracter. Dans ce cas, il informe l’organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune somme ne sera réglée avant ce délai.

**Article 6 - Dispositions financières**

Le coût total de l'action de formation s'élève à 234,00 € X 3 = 702,00 € que l'employeur s'engage à régler dès réception de la facture service fait.

Note n° 2012-164 du 29/11/2012 de la DGC-CRF « à compter du 1/01/2013, tout·e professionnel·le payant une facture après expiration du délai de paiement doit verser à son créancier une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement. »

**Article 7 - Annulation - Interruption de la formation**

Si le·la participant·e est empêché·e de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la présente convention de formation professionnelle est résiliée. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au prorata temporis de leur valeur précisée au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation ou en cas d’abandon de la formation par le·la participant·e pour un autre motif que la force majeure, les modalités suivantes sont applicables à la résiliation de la convention :

Paiement par l'employeur des heures effectivement dispensées au prorata temporis

Indemnisation pour les heures non suivies du fait du·de la participant·e grâce au règlement par l'employeur d'un dédit correspondant aux heures non suivies du fait du·de la participant·e.

Jusqu'à un mois avant les journées présentielles du programme, si le nombre de participant·e·s n'était pas suffisant, l'organisme aurait la possibilité de résilier le contrat. Il en informerait le·la participant·e par toutes voies utiles. Cette annulation ne donnerait lieu à aucune compensation financière ou autre en faveur du·de la participant·e.

Si DULALA est empêchée de faire animer la formation en tout ou en partie par suite de force majeure dûment reconnue, la présente convention de formation professionnelle est résiliée. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au prorata temporis de leur valeur précisée au présent contrat. En cas de cessation anticipée de la formation ou en cas d’annulation de la formation au-delà du délai d'un mois avant les journées présentielles du programme pour un autre motif que la force majeure, les modalités suivantes sont applicables à la résiliation de la convention : Remboursement par DULALA des frais non remboursables et engagés pour la participation du·de la participant·e à l'action de formation sur présentation des factures.

**Article 8 - Règlement des litiges**

Si une contestation ou un différend n’ont pu être réglés à l’amiable, les juridictions parisiennes seront seules compétentes pour régler le litige.

**Article 9 - Informations sur la protection des données personnelles**

L'employeur reconnait avoir pris connaissance des informations concernant la protection des données personnelles ci-dessous.

Les données recueillies dans le cadre de l'inscription à un programme de formation organisé par DULALA sont enregistrées dans un fichier informatisé par un prestataire de service indépendant ou par DULALA avec le cas échéant une copie papier pour le suivi de votre dossier d'inscription et de ses suites. Elles sont conservées pendant 10 ans.

Elles sont destinées à DULALA. Les formateur·rice·s, le service comptable de DULALA, les services publics, les organismes financeurs et de contrôle (Agence nationale de DPC, FIF PL, DATADOCK...), les prestataires pour les campagnes de publicité sur les formations organisées par DULALA par voie postale et informatique, les prestataires ou employé·e·s de DULALA y ont accès et peuvent en réaliser le traitement.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier, effacer, de limiter ou de vous opposer au traitement en contactant par écrit et voie postale DULALA au Mundo 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil.

**Article 10 - Handicaps**

Le référent handicap de DULALA (coordonnées sur https://www.dulala.fr) est à la disposition des participant·e·s.

Fait en double exemplaire,

A …………………….. , le ……………………

|  |  |
| --- | --- |
| Pour l’employeurSignature et nom, prénom du représentant légal | Pour DULALAAnna Stevanato, Directrice |